PROJET PEDAGOGIQUE

Des temps périscolaires de Waldeck Rousseau élémentaire ANNEE 2023-2024

COTON PELAGIE Anthony

Waldeck Rousseau Elementaire

2023-2024

Table des matières

PREAMBULE ..... Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION 2
ORGANIGRAMME DU SERVICE PERISCOLAIRE 3
I PRESENTATION DE LA STRUCTURE 4
Situation géographique 4
Description des locaux 4
Public accueilli 4
Effectif sur L'accueil du matin 4
Effectif sur l'accueil du soir 4
Moyens humains 4
Formation : 6
II FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE 7
Modalités d'inscription 7
Protocole relatif aux modalités d'accueil 7
III LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS 10
LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) 10
IV INTENTIONS PEDAGOGIQUES 12
PRESENTATION DES OBJECTIFS POSER EN DIRECTION DE L'EQUIPE. 14
PRESENTATION DES OBJECTIFS DES ANIMATEUR-TRICES 16
PALETTE GENERALE D'ACTIVITES PROPOSEES : 17
VI LA PLACE DES PARENTS 23
Information et échanges 23
VII EVALUATION 23

INTRODUCTION

Un Projet qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT). La laïcité

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.
Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)
Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du **principe de laïcité**. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner. Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

La Charte de la pause méridienne
La charte de la pause méridienne Durant l'année 2023, plusieurs groupes de travail composés de représentants d'agents de restauration, d'entretien, d'animateurs et les directeur.rice.s de l'Education Nationale ont été constitués pour participer à la construction d'une charte de la pause méridienne. Cette charte vise à être un outil de référence, un ensemble de repères pour quiconque souhaite connaître les priorités de la politique de restauration scolaire de la Ville des Lilas, mais également une ligne directrice pour tous les partenaires en charge de cette pause méridienne. Elle a aussi pour finalité de faire connaître les valeurs et les objectifs poursuivis. Ce document sera disponible dans le courant de l'année 2024.

ORGANIGRAMME DU SERVICE PERISCOLAIRE

Pôle Périscolaire
Responsable :
David CAVILLON

Accueil – Gestion RH et administrative
Amanda ZAIDI

Educatrice référente handicap
à recruter
Coordinatrice Accueils périscolaires élémentaires
Stéphanie THIRION
Coordinateur Accueils périscolaires maternels
Alexis BOISSEAU
Coordinatrice Extrascolaires
Christine GHOUABECHE
Intendance – Gestion budgétaire
Samir BENABDELKADER

Directeurs périscolaires maternels
R. Rolland : Fatima REDJEDAL
Courcoux : M. NAKACHE
V. Hugo: Déborah MALOU
J. Daubié : Camille SOUPAULT
Madeleine Riffaud : Sonia BENHAMMADI

Directeurs périscolaires élémentaires
R. Rolland : Patricia MIREY
V. Hugo : Déborah MALOU
W. Rousseau : A. COTON PELAGIE
P. Langevin : M. LE GOAREGUER

Volant : à recruter

Animateurs

I PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Situation géographique

L'école élémentaire Waldeck Rousseau est située au centre-ville des Lilas.

Description des locaux

- 1 salle périscolaire située en sous-sol,
- 1 groupe sanitaire dans la cour,
- 1 groupe sanitaire au niveau du réfectoire
- 1 cour de récréation
- Une bibliothèque
- Une salle vidéo

Public accueilli

Les enfants accueillis sur l'école sont en élémentaire, les classes vont du CP au CM2.

Effectif sur L'accueil du matin

Celui-ci s'effectue au niveau de l'entrée périscolaire qui se trouve avenue Paul de Koch.

Effectifs enfants : environ 8 enfants élémentaire et 2 animateurs.

Effectif durant la pause méridienne

Effectifs enfants : environ 270
13 animateurs + 2 AVS pour les enfants porteurs de handicap (classe ulis), 1 directeur périscolaire et une directrice signataire

Effectif sur l'accueil du soir

Effectifs enfants : environ 80
8 animateurs dont un animateur(trice) sécurité porte, et 1 directeur périscolaire.

Moyens humains

Composition de l'équipe

L'équipe répond aux exigences de diplômes et brevets (BEPJEPS, BAFA…) demandées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

1 Directeur périscolaire
2 animateurs(trices) le matin

13 animateurs(trices) le midi
8 animateurs(trices) le soir dont un animateur(trice) pour renforcer la sécurité à la porte lors de l'accueil du soir.

Rôle et Missions du Directeur

- Il encadre l'équipe d'animation.
- Il supervise la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de territoire
- Il organise et coordonne les projets d'animations qui en découlent
- Il est garant de l'organisation pédagogique.
- Il assure le remplacement d'un animateur absent.
- Il assure la sécurité, l'hygiène et le bien-être des enfants.
- Il a la responsabilité de l'équipe.
- Il assure la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.

Rôle et Missions de l'Animateur :

- Il prend en charge les enfants pendant les temps périscolaires.
- Il assure la sécurité physique et morale des enfants
- Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Il élabore des projets d'animation.
- Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités en adéquation avec les projets élaboré avec l'équipe
- Il connait les besoins de l'enfant et y adapte son action.
- Il sait prendre des initiatives.
- Il a la faculté de s'adapter

L'**animateur** doit faire preuve de beaucoup de dynamisme et d'énergie pour entraîner son public dans les activités prévues et susciter l'envie d'y participer. Il lui faut également être pédagogue et savoir être à l'écoute de chacun.

Moyens financiers

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les **Caf** soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.

-Un **budget pédagogique** est octroyé à chaque structure en fonction de son nombre d'enfants et des projets.

Formation :

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire.
Elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.
Il existe différentes formations :

- ✓ Formation de professionnalisation au 1er emploi
- ✓ Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- ✓ Formation de perfectionnement
- ✓ Formation d'intégration
- ✓ Formation personnelle
- ✓ Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, sollicite et propose aux agents de se former tout au long de leur carrière mais également à évoluer professionnellement en passant des concours.
Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), mais également le PSC1 (Prévention et Secours Civique) diplôme de secourisme.
De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

II FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Modalités d'inscription

Les inscriptions aux activités extra-scolaires et périscolaires s'effectuent à l'aide de la fiche sanitaire à remplir et à retourner au service ETE (Education et Temps de l'Enfant) 96, rue de Paris (bâtiment situé derrière la mairie, square Georges-Valbon)

Pour les accueils périscolaires du matin, du soir et l'accueil post-étude, le paiement se fait en fonction d'un forfait mensuel (ou d'un mini-forfait mensuel pour les enfants ayant 4 présences maximum dans le mois) et sont soumis à la tarification du quotient familial.
Pour calculer son quotient, il faut se rendre au service ETE
Pour la pause méridienne (cantine) et le centre de loisirs, le paiement dépend du nombre de jours où l'enfant a fréquenté la cantine ou le centre de loisirs.
Les factures sont établies mensuellement, à terme échu et envoyées aux familles au début du mois suivant.

Protocole relatif aux modalités d'accueil

MATIN (8 enfants et 2 animateurs)

A. Accueil et arrivée des enfants

- Les animateurs.trices accueillent les familles à l'entrée du périscolaire et inscrits les enfants sur le cahier de présence, plusieurs activités leurs sont proposés.

B. Restitution des enfants

- À 8h20, les animateurs accompagnent les enfants dans la cour afin qu'ils puissent se rendre en classe.

PAUSE MERIDIENNE (265 enfants et 13 animateurs)

A Accueil et arrivée des enfants

- À 11h30, les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe (1 référent par classe pour 13 classes au total). Cette organisation permet d'échanger et transmettre les différentes informations avec les professeurs des écoles.

- La restauration scolaire fonctionne sous forme de self en flux continu. Les enfants viennent d'eux-mêmes prendre leurs repas quand ils le désirent jusqu'à 13h. Les classes de CP se rendent directement à 11h30 dans le réfectoire le premier mois.

- En début d'année, Une organisation est mise en place pour le bon déroulement du service. Tous les midis un animateur est « de porte » c'est-à-dire qu'il régule le flux d'enfants à envoyer au réfectoire. Il y a également un animateur « étiquette », dont le rôle consiste à surveiller si l'enfant prend bien son étiquette de présence à disposer sur le tableau. Il vérifie aussi que chaque enfant a bien lavé ses mains avant de se rendre au réfectoire. Des rotations entre animateurs ont lieu pour ces missions.

- À l'entrée du self, est disposé des tableaux avec des cartes nominatives. En arrivant, chaque enfant ôte sa carte du premier tableau pour la disposer sur le second, ainsi l'animateur qui gère ce poste est en mesure de savoir avec exactitude qui est venu se restaurer ou pas.

- Les animateurs présents dans le réfectoire veillent au bon déroulement du repas.

- Les ateliers débutent dès 11H30 et se terminent à 13h15.

- Avec le self, le choix est donné entre deux entrées, deux laitages et deux desserts.

- Des plats végétariens sont proposés aux enfants. Les familles ont la possibilité de préciser sur la fiche sanitaire en début d'année quelle régime alimentaire ils souhaitent pour leur enfant.

- Comme chaque année, Les enfants sont sensibilisés au gaspillage et à la protection de l'environnement.
  Notamment au moment du repas avec les tables de tri installée dans le self et depuis 2 ans le projet « Petite faim, grande faim » qui laisse la possibilité aux enfants de choisir une portion habituelle (grande faim) ou une portion réduite (petite faim) avec la possibilité de se resservir.

B Déplacement des enfants

- Pour les ateliers, 2 créneaux sont proposés :
  11H30 à 12H15 et 12H30 à 13H15.

  Les enfants ont le choix d'aller aux différentes activités proposées.
  Un rendez-vous avec l'animateur référent de l'atelier est organisé à un endroit bien défini.
  Tous les enfants se rendent à l'activité accompagnés par l'animateur. De plus, ils s'engagent à être présents durant toute l'activité, les déplacements ne sont pas autorisés, à part pour se rendre aux toilettes.
  Si un enfant a raté le départ en activité et souhaite s'y rendre, il doit s'adresser à un animateur « de cours » pour que ce dernier puisse l'accompagner. Les enfants n'ont pas le droit de circuler dans l'école sans être accompagnés d'un.e animateur.trice.

- Les enfants peuvent se rendre aux toilettes en autonomie. Il y a des sanitaires dans la cour et à l'entrée du self. Toutefois, hormis dans la cour, ils doivent prévenir les animateurs qu'ils s'absentent pour se rendre aux toilettes.

C Restitution des enfants

- À 13h20, les enseignants prennent le relai des animateurs dans la cour.

SOIR (environ 80 enfants et 8 animateurs)

A Accueil et arrivée des enfants.

- Les enfants sortent de classes entre 16h30 et 16h45.
- Dès 16H30, les enfants viennent se ranger devant la porte du réfectoire. À l'entrée, le responsable coche sur la tablette tous les enfants présents. Les enfants s'installent dans le réfectoire pour prendre leur goûter.

B Déplacement des enfants

- Des activités sont proposées dans la salle périscolaire et la cour.
- Les enfants peuvent changer d'activité quand ils le souhaitent. Pour cela, ils doivent prévenir l'animateur.

C Restitution des enfants

- À 17H15, le responsable ouvre le portail extérieur pour que les parents puissent venir récupérer leurs enfants.
- Un animateur est présent au niveau de la porte pour compléter la vigilance du responsable. Ce dernier, est chargé d'appeler les enfants qui sont attendus à l'accueil.
  Lorsqu'un enfant est en activité dans la cour, il doit contacter les animateurs par talkie-walkie pour que ces derniers puissent envoyer les enfants dans la salle périscolaire.
- Lorsque les parents récupèrent leurs enfants, ils doivent signer le registre de départ avec indication de l'heure de sortie.
- Si une personne non connue du responsable se présente pour récupérer un enfant, une autorisation écrite aura été transmise par la famille au préalable. Aucune autorisation ne peut émaner de la personne qui se présente. Si un tel cas se présente, le responsable contacte la famille et demande confirmation. D'autre part, si une personne se présente sans aucune autorisation, le responsable contacte la famille et fait une demande immédiate de recevoir

l'autorisation par mail ou SMS. Avant de restituer l'enfant à la personne exceptionnellement autorisée, une pièce d'identité lui est impérativement demandée.

- À 18H00, un animateur se positionne dans le hall d'entrée de l'école pour accueillir tous les enfants du post-étude. Il inscrit tous les enfants présents sur un cahier de présence. Le responsable récupère le cahier d'appel pour cocher les présences des enfants dans la tablette informatique.

- À 18h30 les enfants restant se réunissent dans la salle périscolaire.

- 18H45, fermeture de l'accueil, le responsable contacte les parents qui sont éventuellement en retard. Vérification du cahier d'émargement.

En cas d'accident

Même si les animateurs-trices exerce une surveillance accrue, il est possible que survienne un accident : il faudra alors réagir intelligemment et efficacement sans perdre de temps. Dès qu'un enfant est pris en charge par un adulte, ce dernier doit inscrire le nom et prénom de l'enfant dans le cahier de pharmacie, la date, l'heure, l'endroit de la lésion, les soins dispensés et émarger. L'animateur doit suivre des règles de base. Il doit garder son calme, ne pas inquiéter l'enfant et ses camarades, être rassurant en parlant doucement à l'enfant et en lui expliquant ce qui se passe.
Les parents sont immédiatement appelés ainsi que les secours si nécessaire (notamment en cas de chute sur la tête).

III LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Le projet d'accueil individualisé concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le gouter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaires (matin-midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centre de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaires qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur ou d'un(e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le(s) parent(s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaitre davantage sur ses habitudes, ses particularités et que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir la qualité de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants spécifiques. Ainsi, l'animateur qui devient référent, permet d'assurer à l'enfant en situation de handicap une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein du groupe.
La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme « personne ressource », va nous permettre de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté à chacun. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement de modules de formation, de temps d'échanges avec l'ensemble de ces animateurs référents. Le poste reste à pourvoir actuellement.

IV INTENTIONS PEDAGOGIQUES

Chaque enfant a besoin de s'exprimer, d'être entendu.
Certains se sentent très à l'aise et trouvent facilement une place au sein d'un groupe mais nous nous sommes aperçus que d'autres éprouvent plus de difficultés à évoluer en collectivité.

Notre rôle en tant que professionnel de l'animation est de mettre en place des projets faisant appel à différentes formes d'expressions afin de donner la possibilité à chacun de se réaliser.

Les objectifs généraux et pédagogiques sont les effets attendus des activités proposées sur un public déterminé :

- Apprendre le « vivre ensemble » et amener les enfants aux respects des règles.
- Faire découvrir à l'enfant la vie en collectivité avec ses avantages et ses compromis.
- Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée (vie quotidienne, activités) et encourager la responsabilisation
- Favoriser la découverte et l'apprentissage.

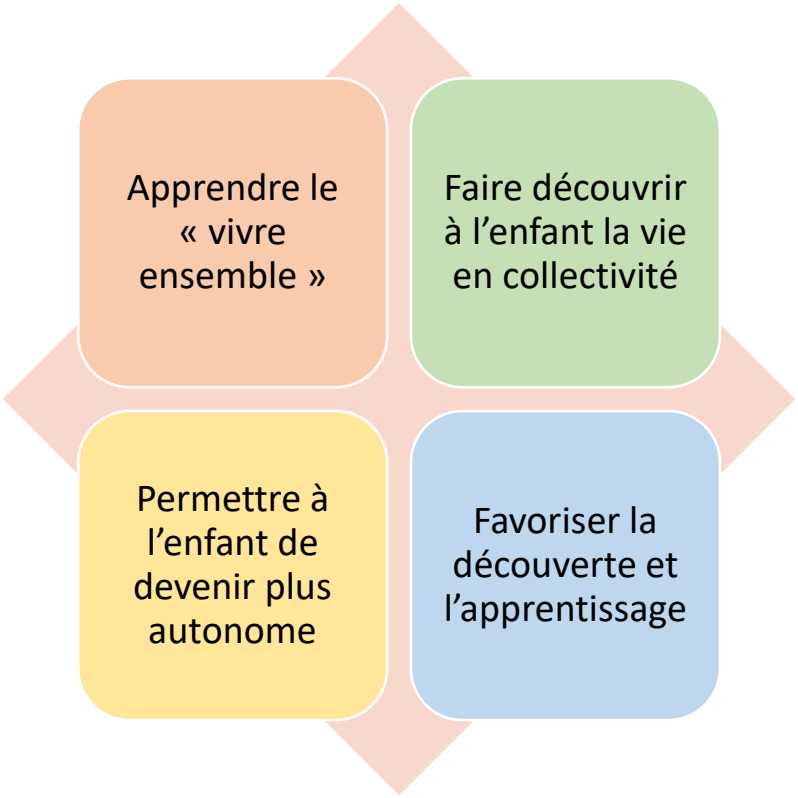

Afin de répondre à tous ces objectifs, en qualité de directeur périscolaire, je travaille avec l'équipe d'animation autour de divers thèmes tout au long de l'année, pour ce faire, j'utilise différentes méthodes pédagogiques lors des moments d'échanges avec les animateurs.

Notamment, la pédagogie Interrogative qui est un premier niveau d'échange car elle alterne questionnement et écoute « Dire et faire dire » mais aussi la pédagogie Active qui relève de ce qu'on nomme l'apprentissage expérientiel, c'est à dire « apprendre en faisant ».

Pour qu'un public se sente concerné par un sujet, il me parait indispensable qu'il puisse donner son avis, participer et échanger.

C'est le cas lors de discussion ou résolution de problème : Un questionnement approprié, permet à l'animateur de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens à ces éléments épars.

La question du débat est intéressante pour positionner l'animateur dans une pédagogie participative. Il construit son savoir par succession de question réponse.

L'animateur ou l'équipe d'animation est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense et ce qu'il se représente. Il peut s'agir, aussi, d'impliquer l'animateur dans des situations (fictives ou réelles) pour qu'il puisse utiliser ses compétences et les faire évoluer. Le propre de la méthode « active » étant de placer l'apprenant au cœur du système.

PRESENTATION DES OBJECTIFS POSER EN DIRECTION DE L'EQUIPE.

OBJECTIFS GENERAUX « Direction »	OBJECTIFS OPERATIONNELS « Direction »

➢ Favoriser les échanges ➢ Développer et favoriser l'émergence des projets ➢ Développer la solidarité interne et externe ➢ Favoriser le respect ➢ Instaurer une bonne ambiance ➢ Veiller à l'épanouissement personnel de chacun ➢ Permettre à chacun de se former ➢ Développer des savoirs faire, savoir être ➢ Encadrer, motiver, mobiliser l'équipe d'animation.	➢ Être présent sur le terrain (conseiller, participer, observer, aider…) ➢ Être à l'écoute (des animateurs, des enfants, des familles, de l'équipe enseignante, de l'équipe des agents techniques) ➢ Être disponible, Créer un climat de confiance, instaurer le dialogue avec toute l'équipe. ➢ Favoriser la prise d'initiative des animateurs et des enfants, (confiance en soi, estime de soi) ➢ Prendre en compte la parole des enfants et des animateurs… ➢ Permettre aux enfants de pratiquer des activités collectives et/ou individuelles ➢ Mettre en place un accueil de qualité pour tous les enfants de la structure ➢ Construire collectivement les objectifs (réunion participative) ➢ Faire évoluer les comportements et les connaissances sur différents sujets (ex : le partenariat, le recyclage, la co-éducation…)

Beaucoup d'animateurs ont une compétence particulière, qu'ils soient qualifiés ou non. Celle-ci peut être liée à une profession passée, une activité annexe ou une passion. Ainsi, nous trouvons parmi les équipes d'animation de la ville :
Des sportifs et/ou entraîneurs, des artistes peintres, des musiciens, des spécialistes en arts plastiques, des artisans créateurs, des pâtissières, des couturières, des danseurs, des jardiniers, des bricoleurs…
Chacun d'eux pourra proposer des ateliers en lien avec son savoir-faire.

L'accueil périscolaire est un lieu de socialisation et un espace harmonieux, reconnu et protégé pour le bien-être des enfants et des parents.

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre les objectifs posés et doivent être pourvues de « sens ».

Le but de l'animation est de « donner vie à ».

Pour cela, l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.
Aussi chaque animateur doit réfléchir et préparer son projet d'animation d'une façon pédagogique. Il doit se poser plusieurs questions :

- Quels sont les objectifs que je me fixe envers les enfants ? (Apprendre à se servir d'un outil, développer une compétence (motricité fine, confiance en soi…), valoriser les enfants…)

- L'activité permet-elle d'atteindre les objectifs fixés ?

- Est-ce que l'activité est adaptée à l'âge des enfants que j'encadre ?

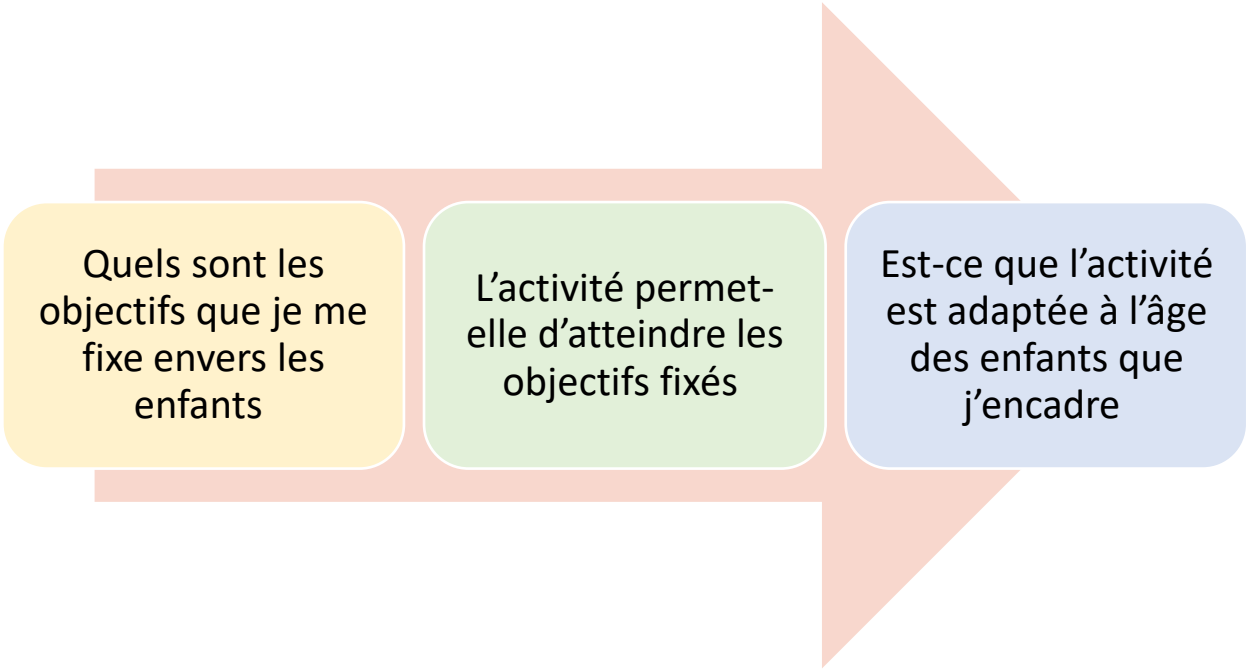

Les animations se doivent d'être variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités.

L'ensemble des projets et activités proposés sont des moyens nous permettant de travailler autour des valeurs traduites dans nos objectifs.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES ANIMATEUR-TRICES

OBJECTIFS GENERAUX « Animateurs »	OBJECTIFS OPERATIONNELS « Animateurs »

➢ Développer la créativité, l'imaginaire, l'expression personnelle, l'esprit critique, l'autocritique, l'ouverture d'esprit. ➢ Favoriser la liberté d'expression, la communication, la confiance en soi, l'estime de soi. ➢ Permettre aux enfants de s'épanouir pour mieux grandir.	➢ Mise en place d'ateliers : Théâtre, jeux de rôles, chant ➢ Jeux sportifs, tournois de foot, danse. ➢ Jardinage, sensibilisation au respect de l'environnement ➢ Arts visuels, Activités manuelles, mosaïque, couture. ➢ Jeux de société,
➢ Favoriser l'écoute des enfants	➢ Permettre aux enfants de s'exprimer. ➢ Se rendre disponible ➢ Etablir une relation de confiance
➢ Faciliter la communication	➢ Mettre en place des temps de réunion
➢ Développer l'autonomie	➢ Utiliser le matériel et les supports adéquats. ➢ Mettre en place des temps de rangement à la fin des ateliers. ➢ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages. ➢ Mettre en place des projets adaptés aux besoins de l'enfant.
➢ Favoriser le jeu avec l'enfant	➢ Faire des recherches pour trouver de nouvelles idées. ➢ Transmettre de façon ludique,

PALETTE GENERALE D'ACTIVITES PROPOSEES :

Ces ateliers fonctionnent chaque jour de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h15, et tous les soirs lors de l'accueil périscolaire.

Le thème cette année :« Retour vers le futur : Tradition et modernité ».

Fouiller les traces du passé, modifier le cours du temps et créer le « périscolaire 2.0» : telle sera la mission des enfants cette année. Ils seront amenés à voyager dans le temps à travers les animations (jeux sportifs, activités manuelles, projets artistiques…) proposées par les animateurs et pourront même imaginer le futur accueil périscolaire et le modeler à leur guise.
Peux-tu expliquer pourquoi le choix de ce thème ?
Qu'est-ce-que vous souhaitez développer ? Pourquoi ? Comment ?
Le thème est posé comme ça sur une page, mais pas de réelle explication.
Quels sont les objectifs ?

Projets d'animation :

« Potager » :

Grâce à cet atelier, nous souhaitons stimuler la curiosité des enfants pour le jardinage tout en prenant du plaisir lors des plantations et des phases d'observations.
Les enfants pourront mesurer très concrètement le « fruit » d'un travail bien construit. Ils apprendront ainsi à se responsabiliser et nous pourrons les sensibiliser sur la notion du respect de l'environnement.
Lors de la phase de sensibilisation, les enfants pourront échanger et avoir une réflexion sur l'avenir du monde animal et végétal.
Dans le cadre de cet atelier, des photos seront prises tout au long de l'année afin d'exposer aux parents le travail des enfants.
Notre démarche consistera à observer et mettre en œuvre les différentes étapes :
Le semis, la plantation, la pousse puis la cueillette. Le but étant de faire connaître le développement de chaque plante qui produira un légume ou un fruit dans un cadre ludique et pédagogique.
Les enfants pourront également déguster le « fruit » de leur récolte et comprendre l'origine de ceux qui sont servis chaque jour dans leur assiette.

« Jeu de rôles » :

Un jeu de rôle est une technique ou activité, par laquelle une personne interprète le rôle d'un personnage (réel ou imaginaire) dans un environnement fictif.
Cet atelier va permettre de faire découvrir un nouvel univers « le fantastique » et de travailler en équipe sur la continuité de l'histoire.
Lors de la sensibilisation, différents supports seront utilisés : le livre, la vidéo…
Accompagnés de l'animateur référent de cette activité, les enfants auront l'occasion de créer leur propre jeu, d'interpréter le rôle d'un personnage réel ou fictif en agissant lors d'actions narratives, physiques ou lors de prises de décisions pour faire vivre les différents personnages. Cette activité favorisera la coopération entre les membres de l'équipe, développera leur méthode de discussion, l'imaginaire et permettra la liberté d'expression lors des séances tout en respectant les règles qui auront été préalablement définies par les participants.
Cet atelier est ouvert aux enfants de CE2 à CM2.

Atelier autour de l'alimentaire

Le but est d'apprendre aux enfants l'intérêt d'une alimentation saine et de favoriser l'utilisation des produits de saisons. Cette activité sera en lien avec le projet « potager » et les différents projets mis en place lors de la restauration scolaire.

Projet mosaïque :

La mosaïque est un art décoratif où l'on utilise des fragments de pierres colorées, d'émail, de verre ou encore de céramique, assemblés à l'aide de mastic ou d'enduit, pour former des motifs ou des figures.
Cette activité offrira la possibilité de développer sa créativité, de favoriser le travail collectif et l'entraide.
Les mosaïques seront réalisées sur différents supports, (carton plume, supports en bois et divers).

Activités manuelles :

Les activités manuelles font intervenir des notions d'apprentissages, de manipulation etc. Elles font appel à l'acquisition de techniques de base, l'imagination, le toucher, la créativité… (bois, plâtre, terre, nature…).
Les enfants pourront découvrir la couture et le bricolage. Ils utiliseront des techniques de dessin et de peinture.
La fabrication de maquettes avec des produits de recyclages permettra aux enfants d'utiliser toutes sortent de techniques (découpage, collage, pliage…) tout en continuant à les sensibiliser au recyclage et au gaspillage.

Jeux sportifs / jeux de coopération :

Des jeux collectifs (balle assise, relais, etc.) sont mis en place.
Ils développent l'esprit de « Fair Play », l'esprit d'équipe et le respect des règles.
Les animateurs proposeront cette année de faire découvrir aux enfants différents sports. (Handball, Badminton, Dodgeball)
Toutes ces pratiques sportives vont permettre aux enfants de perfectionner leur motricité, de développer leur aisance corporelle, de leur apprendre à mieux se connaitre et connaitre leur coéquipiers ou adversaires, de se respecter, de découvrir le sens de l'effort ainsi que se responsabiliser à travers une activité ludique.

Tournoi de football :

L'animateur souhaite fédérer les enfants de tout âge, de tout niveau et de tout genre en organisant un tournoi tout au long de l'année.
Leur motricité, leur autonomie, leur solidarité, leur engagement et leur créativité seront mis à l'épreuve et les aideront à se forger et se construire individuellement et collectivement.
Les phases de poule se dérouleront de novembre à février, suivra une phase d'élimination d'avril à juin. Une finale et super finale aura lieu en fin d'année scolaire.

Les finales seront jouées au mois de juin. Ce qui permettra aux enfants d'adopter une attitude exemplaire dans le cadre sportif.

Nous pouvons repérer plusieurs objectifs :

- Autonomie dans la démarche d'inscription,
- Favoriser la mixité fille/garçon
- Mise en place de règles à respecter lors du tournoi et dans la cour,
- Valorisation de l'effort grâce au match ouvert au public,
- Un système de points basé sur les performances des matchs mais aussi sur le fairplay et le comportement des participants.

La mise en place d'un créneau réservée aux filles, leurs permettra de pratiquer des exercices de base bénéfique pour leur évolution. L'objectif est qu'au fil des mois il puisse y avoir des matchs mixtes
Lors de la fête de fin d'année qui aura lieu cette année, nous souhaitons organiser un match animateurs/parents/enfants.

Jeux de société :

Cet atelier a pour but de permettre de passer un moment convivial et de découvrir de nouveaux jeux.

Danse :

Lors de cette activité, les enfants pourront révéler leur talent. Ils devront apprendre de nouveaux pas de danse et participer à la réalisation de chorégraphie.
Les objectifs des séances de danse seront d'apprendre à se repérer dans le temps et l'espace, de développer son imaginaire, son expression corporelle, son sens du rythme et de prendre du plaisir.
Une représentation sera proposée lors du spectacle de fin d'année.
La mise en place de créneau dédiés uniquement aux garçons, leurs permettra de s'initier à la pratique. Le but étant de proposer au fil des mois des atelier mix fille/garçon.

Théâtre, Improvisation :

« L'impro » permet de faire découvrir le théâtre sans texte, seulement sur sa propre créativité, et son imagination.
L'improvisation favorise l'expression, la confiance en soi et la communication avec l'autre.
Des thèmes seront proposés aux enfants qui pourront se mettre en scène seul ou en groupe. Au programme, exercices d'échauffement, d'improvisations, mîmes…

Par séance, l'enjeu sera de :

- Respecter l'autre, ne pas le juger ni le dénigrer,
- Prendre du plaisir à partager avec les autres, son expressivité, sa créativité, son imagination.
- Prendre des initiatives personnelles et respecter celles des autres.

A long terme, l'enfant découvrira le plaisir :

- De se mettre en scène,
- De se mettre en valeur au sein d'un groupe soudé,
- De développer son imaginaire et sa créativité,
- De découvrir les ressources de son propre corps et éventuellement de vaincre sa timidité.

Dessin sur textile :

Cette activités ludiques et créatrices permettra aux enfants d'utiliser différentes techniques de peinture et de customiser d'anciens vêtements. Ce sera l'occasion de sensibiliser les enfants sur le gaspillage vestimentaire et l'intérêt de l'upcycling (surcyclage).

Fresque et déco :

Nous avons décidé de redonner une seconde vie à notre salle périscolaire en créant des fresques géantes.
Les objectifs sont de favoriser le travail de groupe, la créativité et permettre à l'enfant de s'exprimer à travers l'art.

Découverte de la culture traditionnelle japonaise et de sa pop culture.

Cet atelier est un plongeon en plein cœur d'une culture ancestrale.
Ce sera l'occasion dans un premier temps d'en apprendre un peu plus sur ses traditions et ses cérémonies parfois séculaires puis dans un second temps de partir à la découverte de sa pop culture notamment les mangas et les jeux vidéo.
Le but de ce second temps étant de sensibiliser les enfants sur le comportement à adopter avec ces passe-temps populaires, ses effets positifs et négatifs.

- Identifier les critères pour bien choisir un jeu vidéo ou un manga.
- Connaître le temps de jeu, la possibilité de sauvegarder une partie, la monétisation, etc.
- Comprendre la classification PEGI (âge et contenus).
- Découvrir les différents métiers qui en découlent.
- Déceler les effets positifs et négatifs des jeux vidéo sur le cerveau et le corps.

Création d'un journal mensuel :

Cet atelier sera pour les enfants un moyen de découvrir la production médiatique en abordant la notion d'information et ses éléments constitutifs. Les enfants occuperont une place centrale dans ce projet et dans la réalisation de ce journal.

Cet outil de communication, valorisation, d'ouverture et de médiation permettra aux enfants de devenir des « acteurs sociaux » et de partager les moments de vie des différents temps périscolaires.

V PROJETS TRANSVERSEAUX ET TEMPS FORTS

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs.

Les Droits de l'enfant et Education à l'Egalité filles-garçons aboutit à un après-midi festif qui rassemble en centre-ville (généralement le préau d'une école) différents services de la ville enfance-jeunesse pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations et projections.

Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap, des lectures dans le noir ayant comme objectifs de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.
Dans ce cadre de sensibilisation au handicap, une intervention sur le temps de la pause méridienne sera organisée par Vanessa THENAULT, référente handicap du service périscolaire. Elle mettra en place des ateliers en fauteuil roulant qui permettront aux enfants de prendre la place des personnes à mobilité réduite, dans le but de prendre conscience des difficultés concrètes qu'elles rencontrent au quotidien. Ces ateliers seront suivis d'un temps d'échange et de discussion avec les enfants pour qu'ils verbalisent leur ressenti et s'expriment autour du handicap.

Développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »
G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement, au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans : les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.
Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail des enfants réalisé sur ce thème.

Les Lilas sur sport

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet évènement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.
Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

Fêtes de fin d'année

C’est l’aboutissement du travail de l’année des équipes avec les enfants, elles mettent en valeur les projets de l’année et permettent une rencontre festive avec les familles.

VI LA PLACE DES PARENTS

Information et échanges

- À chaque rentrée scolaire, une réunion de rencontre et d’information est organisée avec les parents sur l’accueil de loisirs de l’école.

- L’équipe d’animation est présente et expose les différents projets d’activités qu’elle proposera tout au long de l’année.

- Le directeur périscolaire donne des informations sur l’organisation, la journée type, les démarches administratives et le règlement. Animateurs-trices et directeur répondent aux interrogations des parents.

- Concernant les informations ponctuelles, un tableau extérieur nous permet de faire un affichage à l’attention des familles.

- Lorsqu’un parent souhaite nous indiquer qu’une nouvelle personne est autorisée à venir récupérer son enfant à l’accueil périscolaire, elle peut nous informer via le cahier de correspondance scolaire, ou transmettre une autorisation écrite aux animatrices du matin ou encore, venir sur l’accueil périscolaire pour ajouter la personne sur la fiche sanitaire.

VII EVALUATION

Evaluer, c’est reconnaître et mesurer des effets. L’évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite. En fonction des observations faites, les animateurs affineront, et/ou feront évoluer l’activité proposée.

Critères d’évaluation et outils de suivi

- La fréquentation des ateliers sera un indice révélateur : l'importance du nombre d'enfants à une activité permet d'évaluer l'engouement de ceux-ci pour cet atelier.
- Des réunions d’équipes sont organisées, le directeur suit les échéanciers des animateurs et fait un point régulier sur les avancées de projet.
- Des bilans sont réalisés après les menées des activités.
- Un bilan de fin d’année est réalisé au mois de juin.